



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/46/75\*  
S/22195\*  
7 février 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-sixième session  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-sixième année

Lettre datée du 4 février 1991, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée par le Conseil des ministres du Liban lors de sa réunion du 2 février 1991.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Khalil MAKKAWI

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement libanais, en date du 2 février 1991

Conformément à la décision du Gouvernement libanais d'étendre l'autorité et la souveraineté de l'Etat à la totalité du territoire libanais, pour préserver la sécurité des citoyens et des résidents dans le Sud et dans la Bekaa occidentale, qui souhaitent ardemment l'entrée de l'armée; réaffirmant la position de l'Etat libanais et son insistance à appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité demandant le retrait des forces d'occupation israéliennes derrière les frontières libanaises internationalement reconnues; se référant à la dernière résolution du Conseil de sécurité renouvelant le mandat des forces internationales et couronnant les efforts de l'Etat libanais visant à étendre sa souveraineté sur l'ensemble du territoire libanais; tenant compte du fait que les différentes parties libanaises se sont pleinement engagées à se retirer de leurs positions et de leurs centres au profit de l'armée libanaise et à renoncer à toute intervention armée afin que la situation dans le Sud ne constitue pas un prétexte pour l'occupation et le pillage dans le cadre des différends locaux qui ne servent pas l'intérêt de la libération du territoire,

Le Conseil des ministres a décidé d'envoyer l'armée dans le Sud et dans la Bekaa occidentale, afin qu'elle achève de s'y déployer d'ici au 7 février, sa mission étant de maintenir l'ordre et la sécurité et d'étendre l'autorité de l'Etat.

-----